



Pourquoi nous supplions instamment la bonté de notre Roi de vouloir bien aviser aux moyens d'alléger à (sic) son peuple le plus indigent le poids des impôts; de supprimer les gabelles, les corvées, les droits d'aides, le champart que nous payons à la neuvième gerbe.

Nous supplions aussi sa Majesté que, dans toutes les délibérations qui se feront aux États généraux prochains et tous ceux qui se tiendront à l'avenir, elle veuille accorder et ordonner que les voix soient comptées par tête, sans aucune distinction des ordres de l'État.

Enfin, honorant le Roi comme fils aîné de l'Église, notre sainte mère, nous le supplions de ne pas permettre que les non catholiques, nos frères égarés qui nous environnent, abusent du bienfait qui leur est accordé par son édit du mois de novembre 1787. Nous le conjurons, au nom de Dieu, de ne pas souffrir que par leurs assemblées publiques ils ébranlent la simplicité de notre foi, ou, un Jour, celle de nos enfants.

Nous ne cesserons de prier pour le Roi, la famille royale et la prospérité du royaume.

(Suivent 40 signatures: celles de Jean-Pierre Gassot, Jacques Legrand, André Thomain, etc., et celle de Salomon de la Saugerie, bailli de la justice de Sainte-Croix.)